

FRANCK LEBAS  
ORCID : 0000-0001-5925-8215  
Université Clermont Auvergne  
Laboratoire de Recherche sur le Langage (EA 999)  
[Franck.Lebas@uca.fr](mailto:Franck.Lebas@uca.fr)

---

## ENTRE NOMS COMMUNS ET NOMS PROPRES : *PAPA, MAMAN, BÉBÉ*

### INTRODUCTION

Les noms de parenté tels que *papa*, *maman*, *tonton*, *fiston*, etc., semblent emprunter à la fois aux noms communs et aux noms propres. En particulier, leurs emplois sans déterminants sont possibles en contexte d'adresse (*Maman, tu viens ?*) mais aussi comme syntagmes nominaux dans toutes les places argumentales (*Il faudra dire à papa que maman a appelé*). Par ailleurs, l'emploi de la majuscule peut se rencontrer (ex : « [...] elle emporte Bébé jusque dans la cuisine [...] »<sup>1</sup>), même s'il n'est pas aussi solide que pour les patronymes et toponymes classiques (ex : « Il n'y a que bébé qui ne se souviennent de rien »<sup>2</sup>). Enfin, il est bien connu que ces noms connaissent également des emplois avec déterminants (*Isabelle est une maman très investie*). Ils constituent de ce fait un défi à relever pour toute description générale qui tente de distinguer noms propres et noms communs. L'objectif principal de cet article est d'analyser ces emplois et de tirer enseignement de leurs particularités pour faire évoluer la théorie des noms, propres et communs. Nous commencerons par proposer une synthèse de deux propositions théoriques particulières, puis nous nous appuierons sur le cas des noms de parenté

---

<sup>1</sup> G. Droz, *Monsieur, madame et bébé*, Éditions J. Hetzel et Cie, Paris 1872, p. 300.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 380.

pour proposer le principe d'une continuité entre les emplois de noms communs et les emplois de noms propres, contre le principe de classement systématique des noms dans l'une ou l'autre catégorie.

## 1. QUELLE THÉORIE POUR LES NOMS ?

De nombreux travaux de linguistique<sup>3</sup> et/ou de philosophie<sup>4</sup> se sont penchés spécifiquement sur les noms propres, et cela est révélateur d'un consensus tacite sur la caractérisation des noms communs. Premièrement, le nom propre est, plus ou moins implicitement, considéré comme un cas particulier de nom, le cas général étant représenté par le nom commun. Deuxièmement, depuis les travaux de Saul Kripke, le nom propre serait un « désignateur rigide », c'est-à-dire une marque associée à un seul individu « dans tous les mondes possibles ». Enfin, le nom propre n'aurait pas de sens ou, dit autrement, ne serait pas en lui-même<sup>5</sup> « connotatif ». L'innovation de la « désignation rigide » par Kripke a essentiellement permis d'intégrer les énoncés modaux, pour lesquels il est remarquable que le lien entre le nom propre et le référent reste identique à lui-même<sup>6</sup>. La thèse « asémantique » sur les noms propres, quant à elle, est beaucoup plus ancienne et remonte au moins au philosophe John Stuart Mill, en 1843. Cette thèse est particulièrement adaptée aux noms propres étudiés de façon privilégiée par les philosophes, c'est-à-dire les noms désignant des entités (prétendument) uniques : *Mitterrand*, *Gandhi*, *la tour Eiffel*,  $\pi$ , *Vénus*, etc.

Le fait que ces noms désignent, en réalité, plusieurs individus, n'est pris en compte de façon complète que par les linguistes<sup>7</sup>, qui s'intéressent aussi à des noms tels que *Martin*, *Elisabeth* ou *Smith*, lesquels sont partagés par un nombre considérable d'individus, mais aussi à des noms qui réfèrent à une infinité d'individus, tels que *lundi* ou *février*. À ces derniers exemples, il faut ajouter les noms de parentés tels que *papa*, *maman*, *tonton*, *fiston*, etc., qui sont attribués selon des principes systématiques et non pas par un acte de baptême à forte dimension arbitraire. La perspective linguistique oblige donc à considérer que l'unicité (ou l'extrême rareté) du référent d'un nom propre canonique s'inscrit en réalité

<sup>3</sup> Cf. par ex. A. Gardiner, *The theory of proper names*, Oxford University Press, Oxford 1954.

<sup>4</sup> Cf. S. Kripke, *La logique des noms propres*, Les éditions de minuit, Paris, 1982, ou F. Récanati, « La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de 'désignateur rigide' », *Langue française* 57, 1983, p. 106–118.

<sup>5</sup> Que le nom propre ne soit pas, en lui-même, connotatif n'interdit pas que lui soient associés des contenus, catégoriels (ex : féminin pour *Marie*, ville pour *Londres*) ou encyclopédiques. C'est cette option qui fonde le courant « néo-descriptiviste » dans les théories du nom propre.

<sup>6</sup> Voir F. Récanati (*op. cit.*) pour des exemples.

<sup>7</sup> Voir en particulier M-N. Gary-Prieur, M. Noailly, « Le Nom propre », [dans :] *Encyclopédie grammaticale du français*, 2019, <<http://encyclogram.fr>> [consulté le 11.05.2022].

dans une gradation (allant d'un référent unique à une infinité de référents), et que c'est le contexte d'emploi d'un nom propre qui circonscrit le domaine permettant d'identifier un référent sans ambiguïté.

Ces observations linguistiques rendent d'autant plus difficile le tracé de la frontière entre noms propres et noms communs sur la seule base de la « rigidité ». Pour avancer dans la caractérisation linguistique de cette frontière, je retiendrai ici deux propositions : celle de Benoît de Cornulier<sup>8</sup> et celle d'Alan Gardiner<sup>9</sup>. Elles ont en commun de chercher à concilier la thèse « asémantique » de Mill et les observations sur les noms propres qui ont la particularité d'imposer, ou de sembler imposer, des contraintes d'ordre sémantique, comme les prénoms genrés (*Jean* implique le masculin et *Elisabeth* le féminin), les noms d'animaux (*Minette* oriente vers la catégorie chat et implique le genre féminin), etc.

Mis à part ce principe commun, ces deux propositions diffèrent par leur perspective sur la question : de Cornulier énonce une caractérisation générale des noms propres en partant des cas particuliers que constituent les noms analysables en « réflexifs d'emploi » (i.e. nécessitant un renvoi aux éléments contextuels de l'énoncé dans lequel ces noms figurent), dont les pronoms personnels et les noms de parenté. La proposition de Gardiner, au contraire, est présentée d'emblée comme une théorie générale des noms propres et n'aborde les réflexifs d'emploi que de façon rapide et, somme toute, superficielle.

### 1.1. LES NOMS PROPRES ET COMMUNS SELON BENOÎT DE CORNULIER

De Cornulier postule un fonctionnement partagé par tous les noms, qui repose sur des « règles d'attribution » ou « règles d'interprétation » résumant les conventions par lesquelles un mot est associé à un référent. La différence entre les noms propres et les noms communs serait alors que seuls ces derniers se voient dotés, en plus de ces éventuelles conventions, d'une signification : « La valeur (individuelle ou générale) d'un nom tient à une *règle d'interprétation* explicite ou implicite valant à l'intérieur d'un groupe – communauté linguistique, ville, famille, équipe, bande... – qui est dès lors son domaine plus ou moins général (*commun*) ou particulier (*propre*) de validité »<sup>10</sup>. Ainsi par exemple, le nom *Jean-Claude* ne possède aucune signification mais est associé à un certain nombre d'individus, chacun ayant son domaine de validité (famille, travail, association, club, etc.), et certains nécessitant l'adjonction d'un autre nom (patronymique par exemple) pour lever l'ambiguïté.

<sup>8</sup> B. de Cornulier, « Bibi, maman et moi... et quelques autres », [dans :] A. Supiot (dir.), *Tisser le lien social*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Nantes 2004.

<sup>9</sup> A. Gardiner, *op. cit.*

<sup>10</sup> B. de Cornulier, *op. cit.*, p. 32.

En résumé, un nom propre est défini par le fait de dénoter selon une *règle* ou *convention d'attribution dans un groupe particulier* (ex : *Jean-Claude* au sein de mon club de football désigne tel individu), certains noms propres étant par ailleurs dotés de *règles d'attribution à caractère régulier* mais qui ne sont pas équivalentes à des traits sémantiques (ex : *Jean-Claude* est un nom propre donné à des humains masculins, *Pupuce* est donné à des animaux femelles, etc.).

De même, on peut analyser *maman* comme un nom propre, conventionnellement réglé, et sa convention de base (sujette à modifications et élargissements, ou variantes régionales) peut se formuler de la manière suivante :

Convention d'attribution du nom propre *maman* : à l'intérieur de la cellule familiale, dans une communication impliquant les enfants, la mère (et elle seule) est ou peut être désignée sous le nom de *maman*<sup>11</sup>.

Ce qui distingue *maman* d'un nom propre plus canonique comme *Marie* est le fait que la convention d'attribution de *maman* est liée à un véritable rôle familial alors que celle qui est liée à *Marie* ne renvoie qu'au genre de la personne nommée. De l'un à l'autre, il existe donc « une continuité, et [entre] les deux il n'existe peut-être pas de différence radicale d'ordre sémantique »<sup>12</sup>.

Quoi qu'il en soit de cette possibilité de relier noms propres et noms communs, la proposition de Cornulier nécessite de pouvoir articuler les « conventions d'attribution » et les traits sémantiques, pour ce qui est des noms en général. Par exemple, la convention pour *maman* implique de repérer telle personne dans le cercle familial, en se fondant nécessairement sur son rôle de mère, lequel rôle est également ce qui fonde la signification du nom commun *mère*. Cette superposition ne pose pas problème au tout jeune enfant, qui ne connaît pas encore la convention par laquelle on l'a invité à donner le nom propre *maman* à cette personne qu'il connaît, mais cet enfant devra bel et bien finir par organiser dans son lexique la convention d'attribution sociale du mot *maman* employé comme « nom propre régulier », les usages de *maman* avec déterminant ou en attribution (*Elle est devenue maman*) et, tout à la fois, la signification du nom commun *mère*. En somme, on peut se demander si cette proposition théorique permet réellement de continuer à affirmer que les noms propres, règles d'attribution comprises, ne possèdent aucune signification. N'est-il pas possible de concilier l'idée d'un processus d'attribution fondamentalement « asémantique », et une forme de continuité entre noms propres et noms communs ?

C'est précisément à cette question que la proposition de Gardiner peut être considérée comme apportant une réponse convaincante.

<sup>11</sup> *Ibidem*, p. 39.

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 41.

## 1.2. LES NOMS PROPRES SELON ALAN GARDINER

*La théorie du nom propre* de Gardiner (1954) est très peu citée<sup>13</sup>. Sans doute est-elle même ignorée de la plupart des philosophes qui ont alimenté le débat sur la question<sup>14</sup>. Et quand cet ouvrage est cité, c'est souvent sous un angle qui ne valorise pas la profondeur de sa proposition théorique. Par exemple, Georges Kleiber, dans ses premiers travaux sur le nom propre<sup>15</sup>, inscrit simplement Gardiner dans le courant « asémantique » issu de Mill<sup>16</sup>. De même, Georges-Elia Sarfati :

[...] le Np constitue une marque distinctive particularisante mais vide de sens. De John Stuart Mill (1843) [...] jusqu'à A. Gardiner (1954), pour lequel le Np se réduit à un complexe phonique, en tant que marque particularisante à référent unique, le Np est un type de vocable dépourvu de valeur sémantique<sup>17</sup>.

Or, s'il est vrai que Gardiner penche pour la thèse de Mill, c'est principalement dans le cadre d'une critique (virulente) des propositions de Bertrand Russell. D'autre part, ce qu'il propose permet d'expliquer l'intuition « asémantique » de Mill, mais sans reprendre à son compte la thèse elle-même. Voici ce qu'il énonce :

A proper name is a word or group of words which is recognized as having identification as its specific purpose, and which achieves, or tends to achieve, that purpose by means of its distinctive sound alone, without regard to any meaning possessed by that sound from the start, or acquired by it through association with the object or objects thereby identified<sup>18</sup>.

On le voit, Gardiner n'exclut pas qu'un nom propre puisse « posséder » un sens (lexicalement ou « par association »), et en cela il s'éloigne de la proposition de Mill. Il propose en revanche de considérer que la capacité référentielle du nom propre s'exerce sur une autre base que son sens éventuel, et qu'en cela le nom propre diffère du nom commun. En somme, le signifié (éventuel) d'un nom propre n'est pas exploité dans la phase référentielle ou « identificationnelle » de son interprétation, qui se fonde uniquement sur le signifiant. Ceci n'empêche pas

<sup>13</sup> Elle est notamment absente des travaux récents de G. Kleiber (cf. « Peut-on sauver un sens de dénomination pour les noms propres ? », *Functions of Language* 11:1, 2004, p. 115–145, ou « Noms propres : dénomination et catégorisation », *Langue française* 190, 2016, p. 29–44) et de M. Charolles (cf. *La référence et les expressions référentielles en français*, Ophrys, Paris 2002) sur les noms propres.

<sup>14</sup> À ma connaissance, F. Récanati, dans ses nombreuses et déterminantes contributions au débat, et malgré l'admiration qu'il porte à A. Gardiner pour ses travaux dans *The Theory of Speech and Language* (Oxford University Press, Oxford 1932), ne fait pas référence à l'ouvrage dédié aux noms propres.

<sup>15</sup> G. Kleiber, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Recherches Linguistiques n° VI, Centre d'Analyse Syntactique de l'Université de Metz, Klincksieck, Paris 1981.

<sup>16</sup> G. Kleiber (*op. cit.*, p. 357) retient tout de même un apport d'A. Gardiner, dans la distinction entre noms propres « embodied » et noms propres « disembodied ».

<sup>17</sup> G-E. Sarfati, « Le statut lexicographique du nom propre : remarques méthodologiques et linguistiques », *Mots* 63, 2000, p. 105–124.

<sup>18</sup> A. Gardiner, *The theory of proper names*, *op. cit.*, p. 73.

que le signifié du nom propre, quand il existe, agisse sur un mode connotatif, indépendamment de la phase « identificationnelle ». Gardiner ajoute que le nom propre a pour « destination spécifique » le fait d'identifier un référent et est donc reconnu par les locuteurs comme destiné à une interprétation différente de celle des noms communs.

Ainsi, la thèse de Gardiner exploite la distinctivité des mots pour fonder le caractère distinctif (formulation bien préférable à « unique ») du référent. Le fait que les noms propres ne puissent désigner que des « particuliers » ne fait que prolonger ou, en quelque sorte, promouvoir le fait que les unités de langue, par principe, sont des unités distinctives. Dans le domaine des noms communs, la capacité distinctive porte sur les catégories et ne peut atteindre un particulier que via une interprétation catégorielle. Le fait d'exploiter ce système associatif en prise directe, sans passer par une interprétation catégorielle (impliquant éventuellement une détermination), confère aux référents ainsi identifiés le même caractère de distinction, d'où il découle que le référent du nom propre est un « particulier » dans son domaine de validité. À noter que ce choix interprétatif de « promouvoir » un mot, pour en faire un nom propre, se manifeste de façon iconique à l'écrit par la majuscule et, pour les langues à détermination, par une absence tout à fait logique de déterminant.

Bien entendu, malgré la puissance et l'élégance de la définition de Gardiner, il y aurait matière à la développer et la raffiner. Je retiendrai comme étant un premier développement intéressant l'apport, par de Cornulier, de la notion de « domaine de validité » pour expliquer qu'un nom propre puisse être partagé par de nombreux référents et même devenir « régulier ». Cette formulation est en effet bien plus précise que celle de Gardiner, qui se contente de faire appel au phénomène général d'homonymie. Par ailleurs, je proposerai de préciser que la formule de Gardiner caractérise un type d'emploi plutôt qu'une catégorie lexicale.

Quoi qu'il en soit des développements possibles, la proposition de Gardiner présente l'avantage d'expliquer à la fois l'intuition d'une frontière floue entre les noms communs et les noms propres, et l'intuition de pôles nettement disjoints. On voit ainsi se profiler la possibilité de corrélérer la diversité d'emplois des noms propres<sup>19</sup>, d'une part, à la « charge sémantique » (nécessairement très variable d'un nom à l'autre) mais aussi, d'autre part, à une autre caractéristique, décrite par de Cornulier avec davantage de précision que par Gardiner, à savoir le domaine de validité du nom propre (un pays pour l'interprétation d'un nom de ville, le noyau familial pour l'interprétation des noms de parenté, etc.), dont l'étendue et la nature peuvent également varier.

En combinant ces deux possibilités de variation, il apparaît deux extrêmes particulièrement remarquables : d'une part les noms propres à charge sémantique (quasi)nulle et à domaine de validité (quasi)infini, d'autre part les noms propres

<sup>19</sup> Voir M-N. Gary-Prieur, M. Noailly (*op. cit.*) pour une synthèse.

à charge sémantique forte et à domaine de validité très étroit. Il est possible de reconnaître dans la première catégorie les noms propres canoniques (ex : *Tou-tânkhamon*), et dans la seconde les noms de parenté quand ils sont employés sans déterminant (ex : *Donne la main à maman*). C'est à travers cette grille d'analyse que je propose d'examiner ces derniers.

## 2. EMPLOIS SANS DÉTERMINANT DES NOMS DE PARENTÉ

Mathilde Salles, dans son étude des noms de parenté<sup>20</sup>, les associe à une « forte valeur émotionnelle, impliquant une forte participation émotionnelle du locuteur, témoignages d'affection, mais aussi insultes, moqueries ». *Papa, maman, tonton, tata, papi, mamie, pépé, mémé*, etc., existent en parallèle à *père, mère, oncle, tante, grand-père, grand-mère*, etc., et les noms de ces deux séries peuvent, avec des contextes adaptés, être utilisés comme termes d'adresses.

Il est important d'ajouter que la première série, que Salles préfère qualifier de noms « émotionnels » plutôt que « familiers » ou « affectueux », présente une caractéristique morphologique évidente mais qui est rarement prise en compte : la construction avec redoublement. Cette construction s'inscrit dans les dénominations qui sont ou bien prêtées à la spontanéité enfantine, ou bien à la déformation enfantine de mots du lexique général<sup>21</sup>. Je propose de considérer que ce marquage du signifiant contribue à déterminer symboliquement (de façon « iconique ») le « domaine de validité » de ces noms propres, un domaine qui serait par conséquent centré sur la situation de début d'acquisition de la langue maternelle pour un enfant. Définir le domaine de validité comme prolongeant une certaine situation de parole naissante me paraît préférable au principe de l'identifier à la « cellule familiale, dans une communication impliquant les enfants », comme le propose de Cornulier<sup>22</sup>. En effet, la description en termes de « cellule familiale » rencontre deux difficultés : les noms considérés peuvent être utilisés, d'une part, par des locuteurs extérieurs à la cellule familiale et, d'autre part, dans une communication qui n'implique pas nécessairement un enfant mais qui a lieu en présence d'un enfant. Par exemple, au sein d'un couple de parents, pour l'adresse de l'un à l'autre, les termes *papa* et *maman* peuvent apparaître (plutôt que les prénoms ou les termes affectifs tels que *chéri(e)*).

Enfin, le domaine de validité étant « centré » sur l'enfant, il serait sans doute préférable de parler de « sphère » de validité, plutôt que de « domaine », et de

<sup>20</sup> M. Salles, « Quelques emplois discursifs des noms de parenté en général et de *papa, maman*, en particulier », *Discours* 20, 2017, <<http://journals.openedition.org/discours/9259>> [consulté le 12.05.2022].

<sup>21</sup> Avec d'autres « personnages » de l'univers enfantin : *nounou, toutou, coincoin, pinpin*, etc.

<sup>22</sup> B. de Cornulier, *op. cit.*, p. 39.

généraliser cette description aux « sphères culturelles », c'est-à-dire aux domaines des noms propres tels que les patronymes, les toponymes, etc., dont la sphère de validité est à la fois beaucoup plus large et moins précisément centrée. D'une manière générale, on doit pouvoir établir que le signifiant du nom propre est associé à une certaine sphère de validité, définie, avec plus ou moins de précision, par son « rayon » et son centre. Par exemple, le prénom est centré sur le milieu familial (envisagé de façon stéréotypique) à l'origine du baptême de la personne, et son « rayon » – ou « extension » – est défini(e) par la familiarité caractéristique de l'usage des prénoms. Les patronymes sont centrés sur la sphère culturelle où ils sont typiquement pratiqués, les noms de ville sur la sphère culturelle d'un pays ou d'une région, etc. Pour revenir à la catégorie des noms de parenté, on peut ainsi intégrer les diminutifs tels que *fiston*, *frangin(ne)*, *frérot*, *sœurette*, *bibi*, *bobonne*, etc., qui sont centrés sur le pivot relationnel (le père pour *fiston*, le frère ou la sœur pour *frérot* et *sœurette*, le mari pour *bobonne*, ego pour *bibi*<sup>23</sup>).

Le bilan de ces observations est que les noms de parenté dits « émotionnels » peuvent être avantageusement décrits comme étant des noms dont les emplois empruntent à la fois à ceux des noms propres et à ceux des noms communs. Ce sont en effet des noms à forte charge sémantique (partie « relationnelle » du nom, assignation à un genre), désignant une certaine personne Y et dont la « sphère de validité » est centrée sur une personne X (locuteur, allocutaire ou destinataire) et possède un « rayon » ou une « extension » mesuré(e) par la possibilité de revendication, faite par le locuteur et l'allocutaire, de s'inscrire dans le prolongement de la situation d'acquisition de la langue maternelle de X.

Voici quelques cas d'application :

a. X est le locuteur et Y est l'allocutaire, auquel cas les noms sont employés comme termes d'adresse et la revendication est acquise de droit : **Papa**, *tu es d'accord ? Mamie*, *tu viens ?*

b. Le locuteur et l'allocutaire sont tous les deux des bases de la relation (= chacun est légitime à représenter un X) et Y est extérieur à la situation d'énonciation, auquel cas la revendication reste acquise de droit : *Allo ? Salut frangin*, **maman** *m'a demandé de t'appeler pour avoir des nouvelles de tonton*.

c. Le locuteur est un tiers à la famille et s'adresse à un X très jeune. Le locuteur ne peut théoriquement rien revendiquer mais X est considéré comme trop jeune pour s'en rendre compte (attribution d'égoцентриté forte) : *Bonjour mon petit*, **Papa** *est là ?*<sup>24</sup> Dans cette situation, ce qui est décisif est l'hypothèse faite par l'adulte selon laquelle l'univers de l'enfant ne comporte qu'une unique sphère de validité.

<sup>23</sup> Voir de Cornulier (*op. cit.*) pour une étude de *bobonne* et *bibi*.

<sup>24</sup> Bien entendu, l'alternative *Bonjour mon petit, ton papa est là ?* est d'autant plus probable que l'enfant est âgé.

d. Le locuteur ne peut rien revendiquer objectivement mais thématise fortement un X générique, affiche son intention d'empathie, et dispose éventuellement d'arguments de légitimation (professionnel de l'enfance, parent expérimenté), avec pour allocataire des personnes qui peuvent revendiquer de s'inscrire dans le prolongement de la situation d'acquisition de la langue maternelle de X, ou bien de plein droit (= des parents), ou bien avec la même attitude que celle du locuteur (par exemple, des personnes impliquées dans une institution liée à l'enfance). On trouve cette situation dans les discours qui donnent des préconisations, des conseils ou des explications. En voici un exemple issu d'un forum, donné par Salles :

(1) Continuer avec les routines, c'est un bon moyen de rassurer nos enfants. L'élément qui pourrait être modifié serait la constance du parent « donneur-de-soin » dans les moments routiniers : **le papa** donne le bain, **maman** raconte l'histoire (peu importe votre choix, l'idée est de départager les tâches à accomplir)<sup>25</sup>.

À propos de cet exemple, Salles note que « le point de vue de l'enfant perçoit dans *maman raconte l'histoire* et il ne serait pas si surprenant de voir apparaître un *je* (*maman me raconte l'histoire*), ce qu'on concevrait difficilement avec *le papa* (? *le papa me donne le bain*) ». Ceci s'explique par la volonté de mise en scène, de mise en situation, qui permet de convenir d'utiliser les noms propres, comme si l'enfant X était présent. Ce qui est remarquable dans ces situations est que l'on continue à observer des traces de revendication pour l'inscription des interlocuteurs dans le prolongement de l'enfant, mais que les contraintes pour cette revendication s'assouplissent du fait même que l'enfant est typifié, dans un discours à portée générique.

### 3. « MENTION » OU INSERTION DANS LE « DOMAINE DE VALIDITÉ » ?

C'est à partir de cette dernière situation qu'il est possible d'analyser une catégorie d'exemples étudiée par Salles<sup>26</sup>, dont voici deux extraits :

(2) Qu'il se soit payé l'ancien appartement de Claude Zidi, soit... **Papa est richissime, mais qu'il ne paye pas d'impôt !!** Là non, STOP ! (forum bfmtv.com, consacré à l'appartement à 7 millions d'euros de Thomas Fabius ; l'énoncé est à propos de Thomas Fabius et papa = « son père »)<sup>27</sup>

<sup>25</sup> M. Salles, « Papa, maman : noms propres ou noms de parenté ordinaires ? », *Discours* 22, Presses universitaires de Caen, Caen 2018, <<http://journals.openedition.org/discours/9513>> [consulté le 12.05.2022]. Les mises en exergue sont de M. Salles.

<sup>26</sup> M. Salles, « Quelques emplois discursifs des noms de parenté en général et de *papa, maman*, en particulier », *op. cit.*, et « Papa, maman : noms propres ou noms de parenté ordinaires ? », *op. cit.*

<sup>27</sup> M. Salles, « Quelques emplois discursifs des noms de parenté en général et de *papa, maman*, en particulier », *op. cit.*, p. 13.

(3) *Papa* est dans la finance et a fait tourner son gros carnet d'adresses, ce type n'a aucun talent. Comparativement, *Élie Semoun* a lui au moins un talent relatif. (forum de jeuxvideo.com, consacré à Kev Adams ; l'énoncé est à propos de Kev Adams et *papa* désigne là aussi son père)<sup>28</sup>

Salles qualifie ce type d'emploi de « mention de la parole d'autrui »<sup>29</sup>, mention qui va au-delà du simple nom propre : « il ne s'agit pas seulement de souligner la manière dont Thomas Fabius ou Kev Adams parle de son père ou appelle son père, c'est l'ensemble de l'énoncé comprenant *papa* qui mime la parole de Thomas Fabius ou de Kev Adams »<sup>30</sup>. Dans d'autres exemples proches, il s'agirait potentiellement d'imiter « les paroles ou les pensées de Thomas Fabius »<sup>31</sup>. Cette analyse permet d'expliquer l'effet de dénigrement voulu par le locuteur, puisque la parole ou la pensée imitée est celle d'un adulte ramené à une situation de dépendance à son père. Néanmoins, ce recours à la « mention » de la parole, ou de la pensée d'autrui, n'est pas nécessaire si l'on adopte la théorie de Gardiner précisée par la proposition de Cornulier. En effet, la revendication de s'inscrire – en réalité, de faire incursion – dans la sphère de validité du nom *Papa* implique effectivement une infantilisation de la personne désignée mais aussi, et surtout, une position de surplomb attribuée au locuteur, qui exprime sa situation d'adulte faisant l'effort de caler son langage sur celui d'une personne ramenée à sa condition de jeune enfant, qui est thématifiée à la manière des experts discourant sur la petite enfance.

#### 4. EMPLOIS PARTICULIERS DE *BÉBÉ*

L'analyse en termes de revendication d'inclusion dans la sphère de validité devient particulièrement convaincante pour certains emplois du nom *bébé* quand il est utilisé sans déterminant :

(4) [...] deux formules souvent employées, en PMI comme en maternité : « si maman va bien, **bébé** va bien » et « autour de la naissance, tout le monde peut décompenser »<sup>32</sup>.

(5) [titre] Pourquoi **bébé** pleure ?

[sous-titre] Il a faim

*C'est la cause la plus fréquente des pleurs du bébé. Jusqu'à environ 3 mois, ses besoins nutritifs se manifestent à peu près toutes les trois heures - parfois plus fréquemment, en particulier au sein, car le lait maternel est plus vite digéré.*

<sup>28</sup> *Ibidem.*

<sup>29</sup> M. Salles, « Papa, maman : noms propres ou noms de parenté ordinaires ? », *op. cit.*

<sup>30</sup> M. Salles, « Quelques emplois discursifs des noms de parenté en général et de *papa*, *maman*, en particulier », *op. cit.*, p. 13.

<sup>31</sup> *Ibidem.*

<sup>32</sup> A.-S. Vozari, « "Si maman va bien, bébé va bien." La gestion des risques psychiques autour de la naissance », *Recherches Familiales* 12, 2015/1, <<https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-153.htm>> [consulté le 13.05.2022].

[...] *Facilement reconnaissables, les pleurs de faim démarrent par un cri strident, suivi d'un silence (inspiration), puis un cri continu et insistant. Tant qu'il n'a pas mangé, bébé crie de plus en plus fort, s'agite*<sup>33</sup>.

Dans ces deux exemples, il serait difficile d'adopter la solution de Salles en termes de « mention de la parole [ou la pensée] d'autrui ». En effet, l'usage de plus en plus fréquent du nom *bébé* sans déterminant dans la presse ou dans les publicités ne s'accompagne pas d'une diffusion de même ampleur dans les usages familiaux. Au sein d'un exemple tel que (5), l'alternance nom commun / nom propre est difficilement corrélable à une alternance catégorisation / mention, et s'analyse plus facilement en soulignant le rôle de la sphère de validité pour les emplois proches du nom propre : le locuteur, endossant un rôle d'expert ou de conseiller, désigne l'enfant par un nom sans déterminant car le discours est suffisamment archétypique pour lui permettre de revendiquer une place dans la sphère de validité de ce nom. Ce nom ayant une morphologie à redoublement attribuable à l'enfant, sa sphère de validité est centrée sur l'enfant lui-même. Mais ce qui est remarquable est que ces emplois débordent les situations discursives réelles, situées, lesquelles cantonnent le nom propre *bébé* à un terme d'adresse et lui interdisent le plus souvent les positions syntaxiques qui sont accessibles à *papa* ou *maman*. Ce qui importe n'est donc pas tant la possibilité de mentionner une parole (presque inexistante en pratique pour *bébé*) que de se positionner dans une certaine perspective, légitimant un certain discours calé sur la désignation des individus par leur nom propre, que cette désignation soit effective ou non. C'est ainsi que, dans l'exemple ci-dessus, le nom sans déterminant (*bébé crie de plus en plus fort*) apparaît quand le discours décrit une situation particulière valant exemple type, alors que l'emploi plus proche du nom commun (*C'est la cause la plus fréquente des pleurs du bébé*) s'inscrit dans un discours ouvertement générique.

## CONCLUSION

Le montage théorique fondé sur la caractérisation générale des noms propres par Gardiner complétée par le concept de « domaine de validité » de Cornulier, que je propose de reformuler en « sphère de validité », permet de décrire les propriétés observées dans une grande diversité d'emplois nominaux, qu'il s'agisse de noms propres canoniques ou de noms dont les emplois les situent entre noms communs et noms propres. En particulier, les noms de parenté tels que *papa, maman*, etc., qui sont régulièrement employés sans déterminant, mais aussi des noms

<sup>33</sup> Ch. Pellé-Douël, « Pourquoi bébé pleure ? », *Psychologies*, 29/05/2020, <<https://www.psychologies.com/Famille/Maternite/Bebe/Articles-et-Dossiers/Comprendre-et-apaiser-les-pleurs-de-bebe/Pourquoi-bebe-pleure>> [consulté le 13.05.2022].

dont les emplois sont plus complexes à décrire, comme ceux du nom *bébé*, qui imposent davantage de contraintes pour se passer de déterminant.

La synthèse théorique que je propose permet de trouver un certain équilibre dans l'énoncé des principes suivants : (1) une différence nette existe entre les emplois de nom propre et de nom commun, (2) une charge sémantique peut être associée à tous les noms (propres et communs), (3) les emplois des noms propres sont très divers, et cette diversité peut être rapportée à plusieurs variables, dont la charge sémantique, le centre et l'extension de la sphère de validité. Il semble que ces variables, une fois plongées dans le discours, suffisent à décrire les contraintes qui pèsent sur les emplois observés, mais il reste beaucoup de travail d'exploration à faire pour s'assurer de la généralité de cette proposition théorique et descriptive.

## BETWEEN COMMON NAMES AND PROPER NAMES: *DAD, MUM, BABY*

### Abstract

The difficulties in classifying family names such as *dad, mum, uncle, son, etc.*, as proper names or common names take on a new dimension if we integrate certain uses of undetermined common names such as *baby* (ex: *If mom is okay, baby is okay*). The main objective of this article is to use these examples to bring about some changes in the theories of proper names and common names. Starting from Alan Gardiner's proposal, which gives a central role to proper names' signifiers, and adding the concept of "validity sphere" inspired by Benoît de Cornulier, this work lays the foundations of a unified description.

**Key words:** proper name, common name, denomination, family name.

**Mots-clés :** nom propre, nom commun, dénomination, parenté.